

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



FÉVRIER
2020
NUMÉRO
1145

Le nombre d'étudiants se destinant à l'accompagnement éducatif et social diminue depuis 2010

En 2018, 9 500 élèves sont inscrits en première année de formation pour obtenir le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) créé en 2016.

Le nombre total d'inscrits en première année à ce diplôme, ou à l'un des deux diplômes qu'il remplace (le diplôme d'État d'aide médico-psychologique [DEAMP] et celui d'auxiliaire de vie sociale [DEAVS]), passe de 14 100 à 9 700 entre 2010 et 2018. Cette baisse continue sur la période concerne pour l'essentiel les étudiants se destinant au travail à domicile, dont les effectifs ont été divisés par 4, passant de 6 000 à 1 500. Elle est beaucoup plus modérée pour ceux se destinant à l'exercice en structure collective (7 600 en 2018 contre 8 100 en 2010). La filière « éducation inclusive » concerne 600 étudiants en 2018.

À son entrée en formation d'accompagnant éducatif et social, un nouvel étudiant en première année sur deux a un niveau d'études inférieur au baccalauréat. L'âge moyen des nouveaux étudiants en première année de cette formation est de 34 ans, soit cinq ans de plus que pour les autres étudiants en formations du social. Dans 9 cas sur 10, cette formation est suivie dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Leslie Yankan (DREES)

En 2018, 11 600 étudiants sont inscrits en formation d'accompagnant éducatif et social, selon l'enquête de la DREES auprès des centres de formation au travail social (*encadré 1*). Parmi ceux-ci, 9 500 sont en première année. Ils constituent un tiers de l'ensemble des inscrits en première année de formation aux professions du social, et 82 % de ceux préparant un diplôme de niveau V (c'est-à-dire de niveau CAP, BEP). Le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES), qui se prépare en 9 à 24 mois, est le résultat de la fusion, en 2016, des diplômes d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP) et d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) (*encadré 2*). Ce diplôme, qui vise à former de futurs professionnels dans l'accompagnement de personnes en manque d'autonomie, est composé d'un socle commun et de trois spécialités, correspondant chacune à un champ d'intervention. Il a notamment pour objectif de faciliter les passerelles entre les spécialités.

Parmi les étudiants inscrits, en 2018, en première année de formation accompagnant éducatif et social, la grande majorité (79 %) suit la spécialité « accompagnement à la vie en structure collective », 15 % la spécialité « accompagnement à la vie à domicile » et 7 % la spécialité « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie

ordinaire », qui forme au travail en milieu scolaire ou en services médico-sociaux.

Le nombre d'inscrits en première année baisse depuis 2010

Entre 1991 et 2010, le nombre d'inscrits en première année de formation d'auxiliaire de vie sociale¹ (AVS) ou d'aide médico-psychologique (AMP) avait été multiplié par 3,7, passant de 3 810 à 14 120 (graphique 1), avant de revenir à 12 150 en 2015 (-14 %). En 2016, année de transition entre anciens et nouveaux diplômés, le nombre des étudiants inscrits en première année de formation d'AVS ou d'AMP a chuté de 58 %², pour atteindre 5 130. Cette baisse s'accélère les deux années suivantes avec des effectifs inférieurs à 300 en 2018. En parallèle, le nombre d'étudiants en première année de formation d'accompagnant éducatif et social passe de 6 930 à 9 770 entre 2016 et 2017, puis enregistre une baisse de 3 % en 2018. Anciens et nouveaux diplômés confondus, le nombre d'inscrits en première année a diminué de 19 % en trois ans, la baisse ayant eu lieu quasi exclusivement en 2017 et 2018. Hors spécialité « éducation inclusive³ », la baisse est de 25 %.

En 2018, 17 000 personnes ont candidaté aux épreuves de sélection permettant d'accéder à la formation d'accompagnant éducatif et social, et 63 % ont été admis. Ce taux de réussite est légèrement supérieur à celui observé en 2015 pour les anciens diplômés (57 %). La baisse du nombre d'inscrits est donc principalement le résultat de la diminution du nombre de candidats, posant la question de l'attractivité des professions auxquelles ces diplômés conduisent.

Les effectifs de la filière « domicile » baissent davantage que ceux de la filière « structure »

Entre 2010 et 2015, les effectifs en première année de formation d'AMP sont restés stables, tandis que ceux d'AVS ont diminué de 35 % (graphique 2). Entre 2015 et 2018, c'est encore au sein de la filière « domicile⁴ » que les effectifs diminuent le plus (-63 % contre -7 % dans la filière « structure⁵ »).

L'hypothèse du manque d'attractivité des professions auxquelles préparent ces for-

ENCADRÉ 1

L'enquête de la DREES sur les formations aux professions sociales

Chaque année, la DREES mène une enquête auprès des centres de formation aux professions sociales, avec le concours des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). L'enquête porte sur les formations préparant aux treize diplômes du travail social listés dans les articles D451-11 à D451-104 du Code de l'action sociale et des familles : accompagnant éducatif et social (ainsi que les anciens diplômés d'auxiliaire de vie sociale et d'aide médico-psychologique), assistant familial, moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale, conseiller en économie sociale familiale, assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, éducateur technique spécialisé, certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Caferuis), diplôme d'ingénierie sociale (DEIS) et certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social (Cafdes).

Cette enquête permet de dénombrer et d'identifier les établissements de formation, ainsi que de recenser leurs étudiants et leurs diplômés par année d'étude. Des données sur les candidatures à l'entrée en formation, la réussite au diplôme et les interruptions de scolarité sont aussi demandées. À un rythme annuel jusqu'en 2017, et quadriennal depuis, des informations sont également collectées sur chaque étudiant. Ces données sont d'ordre démographique (âge, sexe, département de résidence avant la formation, nationalité), scolaire (niveau d'études, série du baccalauréat, diplôme du social déjà obtenu), financier (aides financières reçues), social (catégorie socioprofessionnelle des parents au cours de la scolarité au collège) et professionnel (situation avant et pendant la formation). Des statistiques de référence sont produites par la DREES pour chaque type de formation.

ENCADRÉ 2

La formation et le métier d'accompagnant éducatif et social

Le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) est un diplôme de niveau V, c'est-à-dire de niveau CAP ou BEP. Il a été mis en place au cours de l'année 2016 et remplace les diplômes d'État d'aide médico-psychologique et d'auxiliaire de vie sociale. D'une durée de neuf à vingt-quatre mois, la formation d'accompagnant éducatif et social se compose d'un socle commun et de trois spécialités correspondant chacune à un champ d'intervention spécifique :

- accompagnement de la vie à domicile ;
- accompagnement de la vie en structure collective ;
- accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

L'entrée en formation est conditionnée par le passage d'épreuves d'admission (un écrit et/ou un oral). Une fois le DEAES obtenu au titre de l'une des trois spécialités, il est possible d'acquiescer les autres spécialités par la voie de la formation continue. Les personnes déjà détentrices du DEAVS ou du DEAMP sont de droit titulaires du DEAES dans les spécialités correspondantes (respectivement accompagnement à la vie à domicile et accompagnement à la vie en structure).

L'accompagnant éducatif et social a pour mission de réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un manque d'autonomie qu'elles qu'en soient l'origine ou la nature. Selon sa spécialité, il peut être amené à exercer son métier dans des lieux différents : au domicile de la personne accompagnée, au sein d'établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), unités de soins longue durée (USLD), instituts médico-éducatifs (IME), etc.) ou en milieu scolaire (école, collège, lycée ou centre de formation), voire au sein de structures d'accueil de la petite enfance.

mations est donc encore plus prégnante pour la filière « domicile ». Selon l'enquête annuelle de Pôle emploi sur les besoins en main-d'œuvre, les employeurs jugent les projets de recrutement d'aide à domicile ou d'aide-ménagère plus souvent difficiles que dans l'ensemble des métiers (77 % contre 44 % en 2018).

Une fois admis en formation, 16 % des inscrits en première année de la spécialité « domicile » du DEAES l'ont interrompue en cours d'année, une proportion deux

fois plus élevée que dans les deux autres spécialités : 8 % pour la spécialité « structure », et 7 % pour la spécialité « éducation inclusive ». Le choix définitif de la spécialité se fait à la suite d'un module de 14 heures, visant à présenter à l'ensemble des étudiants les caractéristiques des différentes spécialités, ainsi que les conditions de travail des professionnels. En 2015, les taux d'interruption de scolarité pour le DEAVS et le DEAMP s'élevaient, respectivement, à 8 % et 6 %.

...

1. CAFAD (certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile) jusqu'en 2004.

2. Les établissements de formation engagés, au moment de la publication du décret promulguant la mise en place du DEAES, dans une session de formation au diplôme d'État d'aide médico-psychologique ou au diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale sont autorisés à achever cette formation auprès des candidats engagés dans un parcours de formation initiale ou de validation des acquis de l'expérience avant la parution du décret pendant une durée maximale de sept ans à compter de la date de publication du décret relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social.

3. Afin d'étudier les évolutions du nombre d'étudiants sur plusieurs années, les spécialités « domicile » et « structure » du DEAES sont respectivement rapprochées du DEAVS et du DEAMP.

4. Les inscrits en formation d'auxiliaire de vie sociale ou en spécialité « domicile » du DEAES.

5. Les inscrits en formation d'aide médico-psychologique ou en spécialité « structure » du DEAES.

9 460 diplômés tous parcours confondus en 2018

En 2018, 7 710 étudiants ont obtenu leur diplôme d'accompagnant éducatif et social, soit 94 % des étudiants s'étant présentés aux épreuves (tableau complémentaire A) ⁶. Ce taux de réussite est semblable à celui enregistré pour les étudiants en spécialité « domicile » et ceux en spécialité « structure » et est inférieur de trois points à celui enregistré pour les étudiants en spécialité « éducation inclusive ». Pour l'ensemble des autres formations du social, ce taux s'élève à 82 %.

La même année, 1 170 autres personnes ont obtenu le DEAES uniquement par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE), soit 12 % de l'ensemble des diplômés. Le recours à la VAE est toutefois très variable selon la spécialité choisie : de 3 % seulement pour les diplômés en spécialité « structure », il atteint 17 % pour la spécialité « éducation inclusive » et s'élève à 42 % pour la spécialité « domicile ».

Le nombre d'étudiants ayant obtenu leur diplôme après VAE ou allègement de scolarité puis parcours de formation, s'élève à 150 en 2018.

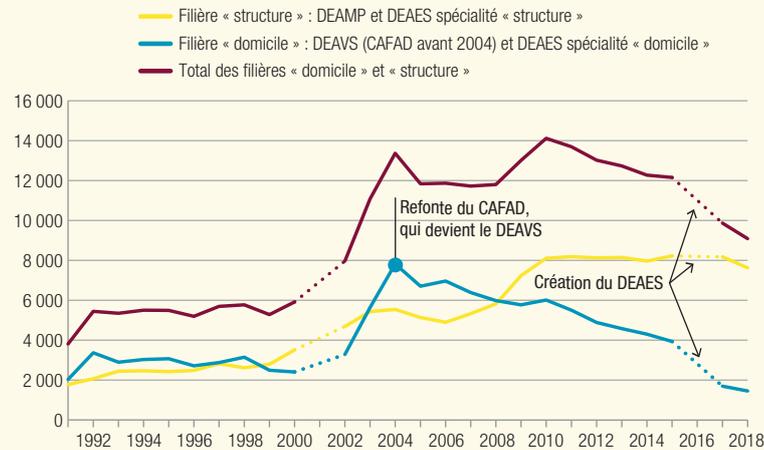
Les titulaires du DEAVS, du DEAMP ou du DEAES peuvent également obtenir une certification complémentaire, dans une autre spécialité que celle déjà obtenue, en étant dispensés des épreuves d'admission et des heures d'enseignement du socle commun. En 2018, ils sont au total 430 à avoir obtenu une certification. 10 % des diplômés de la spécialité « éducation inclusive » ont obtenu le diplôme d'accompagnant éducatif et social par ce biais. Ils ne sont que 5 % dans ce cas en spécialité « structure » et 1 % en spécialité « domicile ».

La création du DEAES n'a pas fortement modifié le recours à ces parcours complémentaires : de 24 % des diplômés en 2015, il passe à 22 % en 2018 (tableau complémentaire B).

Au total, le nombre de diplômés AES, tous parcours confondus ⁷, s'élève à 9 460.

Entre 2015 et 2018, le nombre de diplômés des filières « domicile » et « structure » est passé de 12 300 en 2015 à 9 810 (dont 8 810 diplômés AES hors spécialité « éducation inclusive ») en 2018, soit une baisse de 20 %.

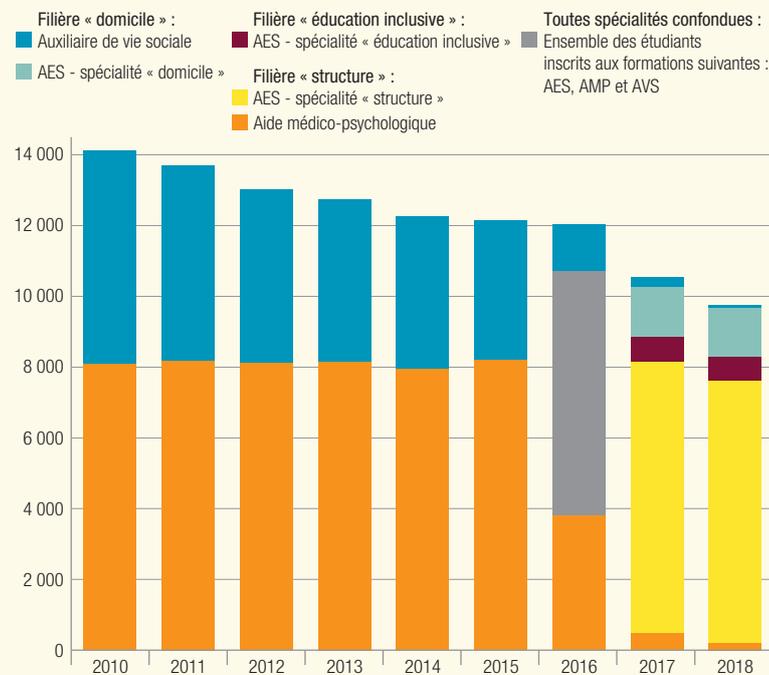
GRAPHIQUE 1 Évolution des effectifs d'étudiants en première année de formation selon la filière suivie



CAFAD : certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile.
DEAVS : diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale.
DEAMP : diplôme d'État d'aide médico-psychologique.
DEAES : diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social.

Note • Les lignes en pointillés indiquent que, pour les années 2001 et 2016, les données ne sont pas disponibles.
Champ • France métropolitaine et DROM, étudiants en première année.
Source • DREES, enquêtes Écoles 1991 à 2018.

GRAPHIQUE 2 Évolution du nombre d'inscrits en première année de formation



Note • Pour l'année 2017, les effectifs d'étudiants par spécialité du DEAES ont été imputés. Pour 2016, année de mise en place du DEAES, les effectifs n'ont pas pu être imputés faute d'information portant sur la répartition des étudiants par spécialité pour le DEAES. Les résultats sont donc présentés en comptant les inscrits au diplôme d'accompagnant éducatif et social toutes spécialités confondues.

Champ • France métropolitaine et DROM, étudiants en première année de formation.
Source • DREES, enquêtes Écoles 2010 à 2018.

6. Les tableaux complémentaires sont disponibles dans les données associées à l'étude sur le site Internet de la DREES.
7. Sont compris les diplômés DEAES suite à parcours de formation uniquement, les étudiants en VAE totale et ceux en VAE partielle, ainsi que les étudiants ayant obtenu une certification.

Un étudiant sur deux a un niveau d'études inférieur au baccalauréat

À leur entrée en formation, la moitié⁸ des étudiants inscrits en formation d'accompagnement éducatif et social en 2017 ont un niveau d'études inférieur au baccalauréat. Cette proportion est près de quatre fois supérieure à celle enregistrée dans les autres formations sociales (14 %).

Le niveau d'études des inscrits est fortement lié à leur statut. Il est ainsi plus élevé pour ceux ayant uniquement un statut d'étudiant, qui constituent un peu plus d'un dixième des effectifs de cette formation (*graphique 3*). Ainsi, 61 % d'entre eux ont un diplôme de niveau bac ou supérieur au bac, alors que 49 % des demandeurs d'emploi et 43 % des salariés du public ou du privé ont atteint ce niveau d'études.

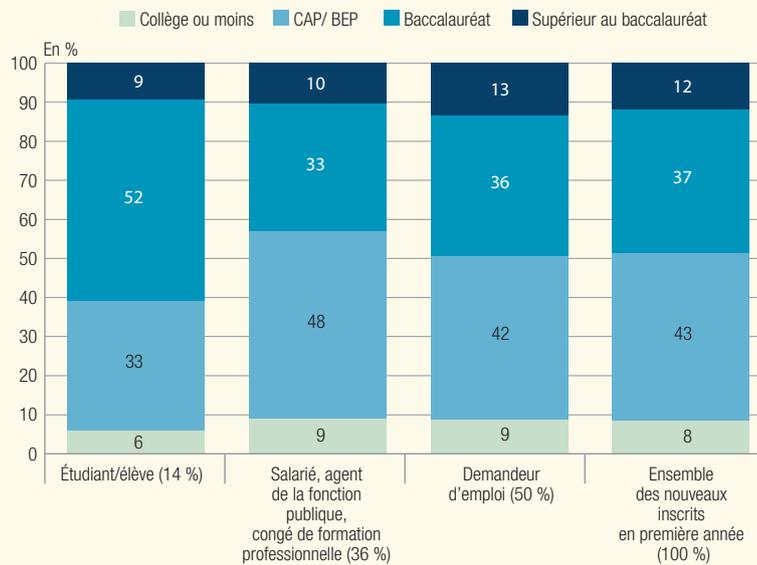
Si aucun diplôme n'est exigé pour intégrer la formation, 21 % des nouveaux étudiants en première année de formation étaient déjà détenteurs d'un diplôme du secteur sanitaire et social. Parmi eux, un tiers était diplômé du DEAVS, et seulement 2 % du DEAMP.

Des promotions fortement féminisées et plus âgées que dans les autres formations sociales

En 2018, 88 % des étudiants en première année sont des femmes, soit cinq points de plus que pour l'ensemble des autres formations aux professions du social. Cette proportion est proche de celle enregistrée en 2015 dans les formations d'aide médico-psychologique ou d'auxiliaire de vie sociale (89 %). Par ailleurs, les étudiants en formation d'accompagnement éducatif et social sont en moyenne plus âgés (34 ans) que les autres étudiants en formation aux professions du social (29 ans). Avant la création du DEAES, les étudiants en formation d'aide médico-psychologique ou d'auxiliaire de vie sociale étaient déjà plus âgés en moyenne que les autres étudiants en formation aux professions du social (33 ans contre 28 ans en 2015).

Comparée aux autres formations du social, celle d'accompagnement éducatif et social est moins souvent suivie dans le cadre d'une formation initiale (10 % contre 38 %) et, à l'inverse, elle l'est

GRAPHIQUE 3
Niveau de diplôme des nouveaux inscrits en première année de formation accompagnant éducatif et social en 2017, selon leur statut



Lecture • En 2017, 14 % des nouveaux inscrits en première année de formation d'accompagnement éducatif et social ont le statut d'étudiant/élève. Parmi eux, 52 % sont détenteurs d'un diplôme de niveau baccalauréat à leur entrée en formation.

Champ • France métropolitaine et DROM, nouveaux inscrits de première année en 2017.

Source • DREES, enquête Écoles 2017.

davantage dans le cadre d'une reconversion professionnelle (90 % contre 62 %). Lorsqu'ils sont en reconversion, les étudiants qui travaillaient déjà dans le secteur sanitaire et social avant leur entrée en formation sont en proportion moins nombreux que dans les autres formations du social (44 % contre 54 %). Ces tendances s'observaient déjà pour les étudiants en formation d'auxiliaire de vie sociale ou en formation d'aide médico-psychologique en 2015.

9 étudiants sur 10 bénéficient d'une aide financière

En 2017, 92 % des étudiants accompagnant éducatif et social déclarent bénéficier d'au moins une prise en charge financière ou ont une demande de prise en charge en cours d'instruction. Cette proportion est plus élevée que dans les autres formations du social (75 %). 35 % des étudiants ont perçu une aide en tant que demandeur d'emploi, 15 % dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, et 11 % ont reçu un financement d'un conseil régional. Enfin, 4 % des

étudiants ont reçu au moins deux aides financières différentes.

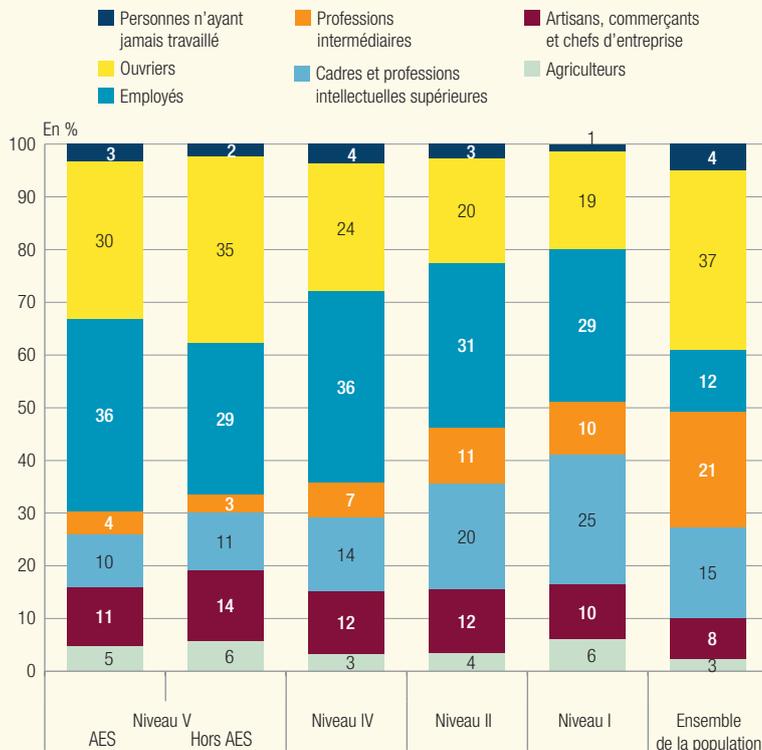
La majorité des étudiants ont des parents ouvriers ou employés

En 2017, 36 % des nouveaux inscrits de première année en formation d'accompagnement éducatif et social ont un père employé⁹, 30 % un père ouvrier et 10 % un père cadre (*graphique 4*). Dans l'ensemble de la population, les enfants de pères employés, ouvriers et cadres constituent respectivement 12 %, 37 % et 15 % des effectifs. Les enfants d'employés sont donc surreprésentés dans cette formation, et les enfants d'ouvriers sont sous-représentés. De même, si dans l'ensemble de la population, 21 % des personnes ont un père exerçant une profession intermédiaire, ce n'est le cas que de 4 % des étudiants préparant le DEAES. Le profil des futurs accompagnants éducatif et social se distingue par ailleurs de celui des étudiants des autres formations du social qui comptent une part d'enfants de cadres plus importante (18 %) et d'enfants d'ouvriers moins élevée (23 %).

8. Sauf mention contraire dans la suite de cette étude, les statistiques sur le profil socio-démographique des nouveaux étudiants en première année portent sur l'année 2017, dernière année de collecte de données auprès de chaque étudiant avant la prochaine collecte en 2021 (*encadré 1*).

9. C'est la catégorie socioprofessionnelle du père qui est analysée ici, car c'est le plus souvent celui-ci qui représente le principal apporteur de ressources du ménage. En pratique, les catégories socioprofessionnelles du père et de la mère sont corrélées.

GRAPHIQUE 4 Catégorie socioprofessionnelle du père des nouveaux inscrits de première année en formations sociales



Note • Afin d'établir le profil social des étudiants, ces derniers sont interrogés sur la profession qu'exerçaient leurs parents quand ils étaient au collège. Pour comparer ce profil à celui de l'ensemble de la population, on le confronte à celui des individus âgés de 30 à 50 ans en 1999, c'est-à-dire à la population en âge d'être parents de collégiens à la date où les actuels étudiants en formation sociale étaient au collège ou susceptibles de l'être.

Lecture • En 2017, 36 % des nouveaux inscrits de première année en formation accompagnant éducatif et social ont un père employé.

Champ • France métropolitaine et DROM, nouveaux inscrits de première année en 2017 pour les étudiants en formations sociales ; France métropolitaine et DROM, personnes âgées de 30 à 50 ans en 1999 pour la population générale.

Sources • DREES, enquête Écoles 2017 ; Insee recensement de la population 1999.

La différence est encore plus marquée pour les étudiants en formation du social de niveau I, c'est-à-dire de niveau bac+5 et plus (respectivement 25 % et 19 %). Le profil des étudiants en formation d'accompagnement éducatif et social se rapproche davantage de celui des étudiants de niveau IV (dont 24 % ont un père ouvrier et 36 % un père employé).

Trois quarts des étudiants suivent leur formation dans leur département de résidence

La formation menant au diplôme d'accompagnement éducatif et social est proposée dans tous les départements français (hormis Mayotte). Ainsi, 75 % des nouveaux étudiants en première année suivent leur formation dans le même département que celui dans lequel ils vivaient l'année précédant leur entrée en première année, contre 55 % des inscrits dans les autres formations du social. Parmi les étudiants suivant leur formation en dehors de leur département de résidence, 77 % le font dans un département limitrophe.

L'offre de formations est inégalement répartie selon les spécialités du DEAES. Ainsi, la spécialité « éducation inclusive » est disponible dans moins de la moitié des établissements dispensant la formation d'accompagnement éducatif et social (44 %). En revanche, 96 % des centres de formation au DEAES dispensent la spécialité « structure » et 73 % la spécialité « domicile ». ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- Les données historiques et de l'année 2018 sont disponibles sur data.drees.sante.gouv.fr, rubrique Profession de santé et du social, La formation aux professions sociales.
- Yankan, L. (2019, février). 13 900 étudiants en formation d'éducateur spécialisé en 2017. DREES, Études et Résultats, 1104.
- Vroylandt, T. (2017, décembre), 7 800 étudiants en formation d'assistant de service social en 2016. DREES, Études et Résultats, 1044.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Fabrice Lengart

Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara

Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger

Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger et Élisabeth Castaing

Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384



STATISTIQUE
PUBLIQUE

La DREES fait partie
du Service statistique public
pilote par l'Insee.